



Convention Collective des Laboratoires de Biologie Médicale Extra Hospitaliers

Fiche descriptive : Personnel de Secrétariat

Secrétaire affectée à la réception et à l'enregistrement des malades, à la frappe des résultats, capable de tarifier les prescriptions et de procéder à l'encaissement des honoraires, ou à l'une de ces tâches seulement :

- A l'embauche : coefficient 210
- Plus de 2 ans dans l'échelon précédent : coefficient 220
- Plus de 3 ans dans l'échelon précédent : coefficient 230

Secrétaire spécialisée, chargée, en plus des travaux précédents, des écritures comptables, de la tenue des livres de comptabilité, gestion des relevés, des tiers payants, des impayés :

- Moins d'un an : coefficient 250
- Plus d'un an : coefficient 260

Secrétaire chargée, en plus des travaux précédents, de l'établissement du compte d'exploitation, des calculs statistiques concernant la marche du laboratoire, secondant le directeur pour tout problème technique concernant le secrétariat : coefficient 270

Grille de salaire

| Coef | Taux horaire | Salaire mensuel |
|------|--------------|-----------------|
| 210 | 10,068 | 1527,00 € |
| 220 | 10,239 | 1 552,99 € |
| 230 | 10,577 | 1 604,21 € |
| 250 | 11,245 | 1 705,57 € |
| 260 | 11,584 | 1 756,94€ |
| 270 | 11,921 | 1 808,00 € |